



## problème avec la facture edf

Par **BRIVET**, le **10/10/2012** à **18:36**

Bonjour, suite à une location d'un appartement sur Cannes, pendant 22 mois, j'ai reçu un montant edf, de 2200 euros, n'ayant occupé celui-ci, qu'environ 30 pour cent du temps, demeurant sur vienne isère, le reste de l'année, je n'arrive pas à trouver une solution, malgré un courrier adressé au médiateur edf, celui-ci trouvant aucun défaut, à ce jour, j'ai réglé mensuellement la somme de 600 euros environ, pourriez vous me dire, s'il y a une solution. merci d'avance salutations Mme Brivet

Par **douce59**, le **23/10/2012** à **00:41**

bonjour,

vous ne donnez pas assez d'explications pour que l'on puisse vous conseiller.

est ce que votre chauffage est à l'électricité ? ce qui pourrait expliquer une facture de 100€ par mois. si 2200 € correspondent à 22 mois ???

en fait, font donc foi votre facture d'entrée avec le relevé du compteur et votre facture de résiliation, avec le relevé également du compteur.

à vous de noter ces chiffres, qui correspondent certainement à votre consommation.

vous pouvez avoir un délai pour le paiement, surtout si vous avez résilié votre abonnement.

dites que vous ne pouvez absolument pas régler 600 € par mois, imposez la moitié...

car si vous avez contacté le médiateur et qu'il ne trouve aucun défaut, c'est que votre facturation est "normale".

maintenant si vous avez laissé vos radiateurs à 18 ou 20° au lieu de configurer le thermostat à 5 ou 10 ° (5 étant le hors gel), ils ont fonctionné et vous devez le montant de la facture. ou

aussi si vous avez un ballon d'eau chaude électrique, celui ci a fonctionné tous les jours...

Il aurait fallu le mettre hors circuit lorsque vous vous absentiez longtemps... toujours dans

l'hypothèse que vous devez ces 2200 €. Il faut vous demander pourquoi une telle consommation...

cordialement,

Par **alterego**, le **23/10/2012** à **04:35**

Bonjour,

La réponse qui précède vous apporte des causes sérieuses de consommation.

ERDF facture davantage par des estimations que par des relevés de compteurs.

Si votre compteur n'est pas accessible (implanté dans l'appartement) et que vous ayez été absent lors des relevés de consommation, ceux-ci n'ayant pu être portés à la connaissance du fournisseur, la note aura flambé.

Lors de la prise de possession et de la restitution de l'appartement les relevés ont-ils été effectués ? Aviez-vous résilié l'abonnement ?

Cordialement

Par **douce59**, le **23/10/2012** à **22:50**

bonjour,

je crains qu'il n'y ait rien à reprocher à ERDF, car si le médiateur n'a rien à dire, c'est que tout celà est normal... et que ce n'est pas une estimation, mais une consommation... ( les estimations sont faites selon les consommations précédentes avec consommations réelles...)

je me suis occupée de pas mal de dossiers fournitures de services (erdf et gdf en l'occurrence), et malheureusement, ils ne sont pas très conciliants en matière de recouvrement de facture, dès lors que cette facture est bel et bien due... donc que ce ne soit pas une estimation...

Il semblerait que tout soit normal (résiliation si vous avez quitté l'appartement définitivement, donc relevés exacts), puisque le médiateur ne vous a pas répondu favorablement ("malgré un courrier adressé au médiateur edf, celui-ci trouvant aucun défaut, à ce jour")

si ce n'est pas le cas, dites le nous, pour qu'on vous conseille... car là on ne peut que supposer ...

cdt;

Par **BRIVET**, le **24/10/2012** à **09:50**

Merci pour votre attention à mon courrier, à ce jour j'ai fait une proposition de régler la somme restant dû, selon edf de 1538,53 euros, acompte déduit, en mensualité de 100 euros mois, j'attends leur consentement. cordialement Mme Brivet

Par **douce59**, le **24/10/2012** à **22:00**

tant mieux s'ils acceptent.

sinon, acceptez leur montant et ne réglez que ce que vous pouvez, c'est à dire 100 € par mois. tant que vous payez, puisque si je comprends bien vous avez quitté votre appartement, ils ne pourront pas vous menacer de cesser leur fourniture.

mais je vous signale quand même que votre problème n'était pas un problème de fonds puisque vous devez cette somme, il n'y a pas eu d'erreur de surfacturation.

di un jour prochain, vous avez des problèmes pécuniaires, assumez et faites des compromis pour régler, mais pas la peine de demander aux autres comment faire pour ne pas régler ... puisque c'est dû ...

cordialement,